



MAISON DE LA FAMILLE, DRUMMOND INC.
 152 rue St-Damase, Drummondville (Québec) ▪ J2B 6G5
 ☎ (819) 478-9307 ▪ 📠 (819) 478-0756 ▪ 📧 maisonfamille@drummond.net



La Parenthèse
 Supervision des droits d'accès

Demande de service

Date de la demande : _____

Visite supervisée Échange de garde

Parent-visiteur: père <input type="checkbox"/>	mère <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------------	---------------------------------------

Nom : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Avocat(e) : _____ Tél. : _____ Fax : _____

Intervenant(e) : _____ Tél. : _____ Fax : _____

Parent-gardien: père <input type="checkbox"/>	mère <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---------------------------------------

Nom : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Avocat(e) : _____ Tél. : _____ Fax : _____

Intervenant(e) : _____ Tél. : _____ Fax : _____

<h3>Enfants :</h3>

Nom(s) : _____ Date naissance : _____

Procureur
 de l'enfant : _____ Tél. : _____ Fax : _____

Problématique : Veuillez nous faire parvenir le jugement et tout autre document pouvant nous informer sur la situation familiale.

A) Quels sont les motifs de la référence? _____

B) À quand remonte le dernier contact entre le parent visiteur et les enfants? _____

C) Le(s) enfant(s) ont-ils des réserves à revoir son (ses) parent(s)? _____

D) Quelles sont les modalités de garde actuelles? _____

E) Y a-t-il une ordonnance de non-contact entre les parents? _____

F) Y a-t-il un risque de fuite avec le(s) enfant(s)? _____

Note :

Demande de service complétée par : _____

Modalités
Cette section est réservée à La Maison de la Famille Drummond

Date du début : _____ Heure : _____ Durée : _____
(pas plus de 3 heures)

Fréquence : _____ Révision de dossier : _____

Transport de l'enfant effectué par : _____

Les sorties (accompagnées) sont-elles permises? (parc, promenade...) _____

Des frais d'ouverture de 15\$ sont exigés et de 5\$ de l'heure pour les visites supervisées et ils doivent être assumés par le parent-visiteur. Également, des frais d'ouverture de 15\$ sont exigés et de 1\$ par parent pour chacun des échanges de garde et ils doivent être assumés par les deux parents. NB : Veuillez prendre note que les frais doivent être acquittés avant le début des visites ou des échanges de garde.

Des frais de 75 \$ sont exigés pour la production d'un rapport-synthèse. Prenez note que les frais du rapport-synthèse devront être acquittés par la partie faisant la demande du dit rapport, mais une copie sera envoyée à chacune des parties impliquées dans le dossier.